

Courbevoie, le 14 JAN. 2025

DECISION n° 2025- 15
relative à la composition du jury de l'examen d'aptitude
en vue de la mention brevets d'invention

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle,

Vu les articles R. 421-1 à R. 421-12 du code de la propriété intellectuelle, relatifs à la qualification et à l'organisation professionnelle en matière de propriété industrielle ;

Vu l'arrêté du 23 septembre 2004 modifié portant application des dispositions des articles R. 421-1, R. 421-1-1, R. 421-2 et R. 421-5 à R. 421-8 du code de la propriété intellectuelle, et notamment son article 12,

DECIDE

Article 1^{er} Sont désignés membres du jury de l'examen d'aptitude en vue de la mention brevets d'invention :

- comme personnes qualifiées en propriété industrielle

Titulaires :

Brigitte CARION TARAVELLA

Murielle KHAIRALLAH

Bertrand LOISEL

Richard MONNI

Suppléants ou suppléantes :

Guillaume DE LA BIGNE

Clémentine EAP

Solène LARGER

Pierick ROUSSEAU

- comme personnes compétentes en propriété industrielle

Titulaires :

Guillaume GRAND

Inès TRIPOTZ

Suppléants ou suppléantes :

Noémie BARDEL

Laurent TEYSEDRE

Siège

Institut national de la propriété industrielle

15 rue des Minimes - CS 50001

92677 COURBEVOIE Cedex

Téléphone : +33 (0)1 56 65 89 98

Télécopie : +33 (0)1 56 65 86 00

www.inpi.fr

Établissement public national
créé par la loi n° 51-444 du 19 avril 1951

- comme examinateurs ou examinatrices

Benjamin AUGAIS	Virgile GRANDCLAUDE
Antoine BLIN	Alexandre LEBKIRI
Jean-Marc BRUNEL	Olivier MACKAIN
Nicolas CARDON	Julien MAREMBERT
Stéphanie CELAIRE	Florent MELMOUX
Eric COGNAT	Gaëlle METZ
Yann COUILLARD	Caroline PIGASSE
Cécile CZULEWYCZ	Alexandre PIGNIER
Sandra DE LAMO-MARIN	Cécile PUECH
Anne-Laure DELEUZE	Murielle ROBERT-LE-MEUR
Alexandre DELYE	Léa-Marie ROGEMONT
Guillaume DESBORDES	Elsa SCHOEN
Margaux ESSELIN	Filipe SOARES
Sébastien FACHE	Jacques VERRUE
Fabien GAUCHET	

Article 2 La décision n° 2024-40 du 13 février 2024 relative à la composition du jury de l'examen d'aptitude en vue de la mention brevets d'invention est abrogée.

Article 3 La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de la propriété industrielle et sur le site www.inpi.fr.

14 JAN. 2025

Le Directeur général de l'Institut national
de la propriété industrielle



Pascal FAURE